

# DEMANDE D'ATTESTATION D'ACCUEIL

## Liste des pièces à fournir originaux et photocopies

- **Un timbre fiscal électronique à 30€.** L'achat est possible depuis le site <https://timbres.impots.gouv.fr/> ou chez un buraliste agréé.
- **Votre carte d'identité ou titre de séjour en cours de validité** ainsi que celle de votre conjoint (photocopie recto-verso),
- **Votre dernier avis d'imposition** (photocopie recto-verso de toutes les pages),
- Les justificatifs de **revenus perçus par le couple au cours des trois derniers mois.** (Bulletins de salaires, talons de pensions, de retraites, indemnités journalières versées par Sécurité Sociale, indemnités de chômage reçues de pole emploi.)

### Cas particulier :

Si vous êtes dirigeant de votre société (artisan, commerçant) vous devez fournir :

- L'extrait K-Bis de moins de trois mois **OU** la carte de la Chambre des Métiers,
- Le dernier bilan simplifié.

### → Si vous êtes propriétaire :

- ✓ Votre titre de propriété, (uniquement les pages concernant le logement : **adresse, superficie**),
- ✓ La 1<sup>ère</sup> et dernière page de l'échéancier de votre prêt immobilier en cours de remboursement,
- ✓ Votre dernière quittance EDF et/ou facture de téléphone fixe acquittée,
- ✓ Vos dernières taxe foncière et taxe d'habitation,

### → Si vous êtes locataire :

- ✓ Votre contrat de location **avec la surface habitable mentionnée**,
- ✓ Votre dernière quittance de loyer ainsi qu'une attestation de paiements des loyers acquittés,
- ✓ Votre dernière taxe d'habitation,

### **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'HEBERGE :**

- **La photocopie de la première page du passeport en cours de validité pour chaque personne que vous souhaitez héberger.**

**Remarque :** Vous devez nous indiquer l'adresse actuelle de la personne que vous souhaitez recevoir, votre lien de parenté, ainsi que la durée et les dates de la période d'accueil.

### ➤ **Pour les enfants mineurs non accompagnés de leurs parents :**

- Une autorisation parentale, avec signature légalisée par l'autorité compétente du pays d'origine datant de moins d'un mois et précisant le nom, le prénom, la date de naissance, le degré de parenté de l'enfant et de la personne qui l'accueille, ainsi que l'objet et la durée du séjour,
- La photocopie de la pièce d'identité du père ou de la mère à l'initiative de l'autorisation parentale.

### **INFORMATIONS TRES IMPORTANTES :**

Pour un traitement rapide de votre demande, vous devrez présenter à l'occasion du rendez-vous qui vous sera fixé, **l'intégralité des documents indiqués (photocopies et originaux), en fonction de votre situation.**

Il est également rappelé que les **photocopies fournies devront être parfaitement lisibles.**

**La permanence pour le dépôt des dossiers est assurée  
le mercredi sur rendez-vous uniquement.**

**soit par le site :**

**<https://www.corbeil-essonnes.fr/demarches-administratives/clic-rdv-vos-rendez-vous-en-1-clic/>**

**soit par téléphone au : 01-60-89-74-08 ou 09**

**en laissant un message avec votre nom, votre prénom et votre numéro de téléphone**

# CONDITIONS POUR ACCUEILLIR DES ETRANGERS

## SUPERFICIES MINIMALES HABITABLES

<b>NOMBRE DE PERSONNES</b>	<b>SURFACES REQUISES</b>
1 Personne	14 m <sup>2</sup>
2 Personnes	28 m <sup>2</sup>
3 Personnes	42 m <sup>2</sup>
4 Personnes	56 m <sup>2</sup>
<b><i>Au-delà de 4 personnes 10m<sup>2</sup> supplémentaires</i></b>	
5 Personnes	66 m <sup>2</sup>
6 Personnes	76 m <sup>2</sup>
7 Personnes	86 m <sup>2</sup>
8 Personnes	96 m <sup>2</sup>
9 Personnes	106 m <sup>2</sup>
10 Personnes	116 m <sup>2</sup>

## RESSOURCES MINIMALES

L'hébergeant devra avoir au minimum le SMIC **soit 1 218,60€ net** par foyer (hors prestations familiales).